



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **DS'M Création SA**, Rue St-Denis 6, 1630 Bulle
2. Déclaration de faillite: 21.01.2013
3. Suspension de faillite: 04.04.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.05.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Achat, vente, importation, exportation et distribution de produits, particulièrement en rapport avec l'industrie alimentaire, mode vestimentaire et le bien-être, y compris leur conditionnement, etc. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00895347

